

Nationalisations (1)

Socialistes français et gestion ouvrière

« ÎLOTS DEMOCRATIQUES » dans l'océan capitaliste ou « modalités particulières de l'interventionnisme de l'Etat capitaliste », les entreprises publiques et nationalisées sont un fait général dans la plupart des pays capitalistes du bloc atlantique.

D'importance variable selon les pays étudiés, le secteur public et nationalisé des pays capitalistes du bloc atlantique présente deux caractéristiques fondamentales :

- Poids considérable de ses investissements par rapport au total des investissements nationaux (21 % pour la R.F.A., 33 % pour l'Autriche, 35 % pour la France) ;
- Faiblesse de sa production marchande dans la production totale (9 % pour la R.F.A., 13 % pour l'Autriche et 12 % pour la France).

En devenant l'agent économique principal des pays capitalistes, et un centre de décisions modifiant directement les données immédiates de l'équilibre des économies capitalistes, l'Etat agit sur les composantes de cet équilibre : produit national brut, investissements, emploi, politique salariale et financière...

Cette action est cependant récente, car à la veille de la première guerre mondiale l'intervention de l'Etat dans le domaine de la gestion des entreprises industrielles et commerciales était, somme toute, d'une portée limitée.

La naissance d'un débat politique sur cette question date, dans le mouvement ouvrier, de l'immédiat entre-deux-guerres.

Le retour aux sources démontre, à l'évidence, l'intérêt des travailleurs pour une telle question qui allait devenir réalité au moment de la « grande dépression » des années trente.

Par ses interrogations et ses réponses, le mouvement ouvrier, dès cette époque, pose les jalons du grand débat historique relancé depuis le 27 juin 1972 par le Programme commun de gouvernement des partis de la gauche parlementaire.

Sous ce double aspect, la question des nationalisations mérite qu'on s'y arrête sérieusement.

La toile de fond de ce débat est la suivante : la classe ouvrière doit-elle se battre pour étendre le secteur nationalisé ?

Le préalable à toute réponse claire consiste, pour les syndicalistes révolutionnaires, à analyser les origines de l'idée de nationalisation dans le mouvement ouvrier et en France en particulier.

Un accouchement difficile

L'idée de nationalisation comme « gestion autonome d'unités de production au bénéfice de la collectivité », collectivité qui ne saurait s'identifier nécessairement avec l'Etat, est une idée neuve dans le mouvement ouvrier.

Elle n'est apparue en France de façon claire et distincte qu'en 1919 à l'occasion du congrès confédéral de la C.G.T. réuni à Lyon.

Avant la guerre de 1914, le mot existait. Il signifiait purement et simplement « appropriation par l'Etat des moyens de production ». Pour la petite histoire et pour montrer l'impact d'un tel mot d'ordre sur les travailleurs, citons le « marxiste français » Jules Guesde au congrès confédéral de 1910 :

« Vous multipliez la force du capital par la force de l'Etat en les coalisant contre les travailleurs. L'Etat, c'est l'ennemi, c'est l'arsenal et la forteresse de la classe ennemie que le prolétariat devra emporter s'il veut s'affranchir pour s'affranchir. Et lorsque vous voulez étendre le domaine de cet Etat, doubler l'Etat gendarme de l'Etat patron, je ne comprends plus. C'est un véritable suicide que vous voulez provoquer. »

L'immédiat après-guerre vit la direction de la C.G.T. réclamer le débat sur cette question. La volonté de « réconcilier le syndicalisme avec la nation », c'est-à-dire la volonté d'aider au relèvement économique de la bourgeoisie française tout en prétendant défendre les travailleurs conduisit la direction confédérale d'alors à un double refus ;

1) Refus de placer sous contrôle ouvrier ou en « régie ouvrière », pour reprendre le terme de Proudhon (*Idee générale de la Révolution au XIX^e siècle* – 1851), les entreprises-clé.

« Il n'est donc pas question de donner la mine aux mineurs et les chemins de fer aux cheminots » dira alors Jouhaux, l'homme qui avait donné le soutien de la C.G.T. à la politique de « défense nationale » du patronat.

2) Refus de l'étatisation ou, pour reprendre le vocabulaire de l'époque, refus de la régie d'Etat à l'instar des nationalisations des chemins de fer en Allemagne et en Autriche pendant la guerre.

Ce double refus de cette volonté de la direction confédérale de « réconcilier le syndicalisme avec la nation » aboutit à la régie coopératrice, c'est-à-dire à des « entreprises d'utilité publique gérées de manière bipartite », c'est-à-dire par les producteurs et les usagers (capitalistes et consommateurs). Tel est le modèle intermédiaire caractérisant la gestion des entreprises publiques défendu par la Fédération de cheminots lors de son congrès ouvert le 28 juin 1918 à Bellivoise. L'objectif visé par la nationalisation est alors clairement exprimé :

« Un grand service public ne doit avoir pour but que l'administration des choses. »

Pour les dirigeants de la Fédération des cheminots, la nationalisation permettrait une rénovation des réseaux, une unification des signaux et la fin de la guerre des tarifs entre chemins de fer et canaux.

Bipartisme et lutte contre le gaspillage sont les deux pendants de cette politique. On est bien loin, comme on voit, du pouvoir ouvrier ! Le congrès de Lyon (1919) donnera la sanction confédérale à cette politique :

« La nationalisation industrialisée sous le contrôle des producteurs et des consommateurs des grands services de l'économie moderne : les transports terrestres et maritimes, les mines, la houille blanche, les grands organismes de crédit... Par la nationalisation, nous entendons confier la propriété nationale aux intéressés eux-mêmes : producteurs et consommateurs associés. »

Les choses se précisent : du bipartisme au tripartisme

En refusant de donner le pouvoir de décision, le pouvoir politique, aux masses ouvrières et à leur organisation représentative, la C.G.T., la direction confédérale ne put résister longtemps contre ceux qui, comme Léon Blum, le défendaient au Parlement, c'est-à-dire en dehors de tout contrôle ouvrier. Ainsi Léon Blum écrivait-il dans *L'Humanité* du 6 octobre 1919 :

« Comment le syndicalisme, s'il part en guerre contre les régies d'Etat, conçoit et entend-il opérer la nationalisation des grandes industries régulatrices : crédit, transports, forces motrices ? »

Eh oui, Blum mettait ainsi les pieds dans le plat.

Si le politique dépasse les masses ouvrières organisées et qu'en plus on veut les réconcilier avec la nation, alors l'action parlementaire et légaliste devient le moyen d'accéder aux réformes désirées par la direction confédérale. Mais le bipartisme de la C.G.T. exclut tout contrôle des parlementaires. Pourquoi les exclure ? dira Blum.

De plus « les consommateurs n'ont pas à être représentés en dehors de l'Etat », donc des parlementaires.

En résumé, le tripartisme naîtra d'un triple refus :

1° Eviter le bipartisme avec l'Etat-patron comme en Grande-Bretagne où la Fédération des mineurs, dans son rapport publié le 20 juin 1919, proposait la création d'un Conseil des mines composé de dix parlementaires et de dix représentants ouvriers.

2° Eviter d'exclure les parlementaires, c'est-à-dire le « moyen de faire des lois ».

3° éviter que les masses ouvrières et leur représentant, la C.G.T., soient les seuls à avoir le pouvoir, autrement dit que l'action nécessaire aux transformations se situe sur un terrain extra-parlementaire, et pose le problème de la contrainte de la classe ouvrière sur le patronat.

Ce triple refus est à l'origine du passage du bipartisme au tripartisme, tel qu'il apparaît pour la première fois le 6 mai 1910 avec la publication du texte C.G.T. tendant à la nationalisation des chemins de fer. Cette fois, les principes sont nettement arrêtés :

- Partout où il y a service d'utilité publique, la nationalisation doit reposer sur la gestion tripartite.

- L'organisation de ces services sera dirigée par un Conseil d'administration composé de trois parties égales : par exemple, six producteurs désignés par leurs organisations représentatives (ouvriers et techniciens), six consommateurs (la moitié représentant la consommation « domestique », l'autre les usagers industriels), six représentant la « collectivité » désignés par la direction générale de l'économie nationale.

Ainsi se mettait en place l'idée de nationalisation « secteur d'utilité publique géré de façon tripartite » qui devait être reprise dans le plan élaboré par la C.G.T. en 1935, puis dans le programme du Conseil national de la Résistance, avant d'inspirer un certain nombre de nationalisations entre 1945 et 1946.

Le mot d'ordre de gestion tripartite marque dans le mouvement ouvrier la conjonction de trois courants défendant tous avec une même ardeur leurs patrons nationaux ;

- La social-démocratie autrichienne avec son chef de file Otto Bauer, véritable théoricien du tripartisme, voire du quadripartisme, à l'instar de ce que fut le mode d'organisation des houillères en Allemagne dans l'immédiat après-guerre ;

- Le socialiste français d'Albert Thomas, qui fut pendant la Première Guerre mondiale d'abord sous-secrétaire d'Etat à l'artillerie et aux munitions puis ministre de l'Armement (fin 1916-septembre 1917),

- Enfin la droite syndicale, grande conciliatrice des ouvriers et des patrons pendant et après la guerre. Ce courant se trouva représenté dans la personne de Léon Jouhaux.

Pour ces socialistes nationaux ;

- 1) L'intérêt national est supérieur aux intérêts de classe. Nous sommes loin de la formule du *Manifeste communiste* « les prolétaires n'ont pas de patrie ».

- 2) Il n'est pas question de donner le pouvoir aux travailleurs (mineurs ou cheminots).

- 3) Le secteur nationalisé est un îlot socialiste au milieu de l'océan capitaliste.

- 4) Le socialisme n'est rien d'autre qu'un changement de forme de la propriété capitaliste, les ouvriers ne doivent pas y avoir le pouvoir de décision.

- 5) Le contrôle et la centralisation de la propriété nationalisée doivent s'effectuer non par les organisations de masse de la classe

ouvrière mais par les organisations interclassistes de type parlementaire.

6) L'organisation syndicale devient donc le lieu où se conforte l'illusion démocratique bourgeoise qui veut que l'Etat soit au-dessus des classes et que le pouvoir soit au Parlement. Dans cette perspective, la tâche des organisations ouvrières est de soutenir les députés ouvriers. L'organisation de classe n'est donc pas un organe de pouvoir extra-parlementaire des masses, ni l'organisation construite pour contraindre le patronat par la force de la grève et de la lutte permanente des travailleurs.

Et quand Albert Thomas déposera le 19 avril 1919 sur le bureau de l'Assemblée nationale ses propositions tendant à l'autonomie financière et industrielle des établissements d'Etat, il dénoncera dans son projet la lourdeur de l'appareil économique de l'Etat, sa centralisation administrative excessive et la médiocrité des salaires publics, employant avec cinquante ans d'avance le même type d'arguments que le gaulliste Simon Nora. Mais, alors que le premier tentait de démontrer la nécessité du tripartisme par rapport aux régies d'Etat, l'autre fera l'éloge de la libre entreprise par rapport au tripartisme. Les temps changent.

Solidarité ouvrière N° 51, septembre 1975

Nationalisations (2)

« NON A LA PRIVATISATION ! Tel est le dénominateur commun des luttes des travailleurs des entreprises publiques. Ces luttes, qui intéressent plus de deux millions de salariés, mettent le doigt sur une des questions les plus déterminantes de la lutte socialiste révolutionnaire aujourd'hui : doit-on lutter pour le maintien et l'extension des entreprises nationalisées, doit-on lutter contre la privatisation ?

S'engager dans cette direction revient à proposer un retour à cet âge d'or où le secteur nationalisé, par son importance économique et le type particulier de sa gestion, s'opposait à la rationalité profiteuse d'un secteur privé sans grand pouvoir. Dans cette optique, les nationalisations auraient constitué un secteur industriel homogène, différent par nature des entreprises privées et possédant des caractéristiques de gestion différentes parce que publiques.

A partir de ces positions, tout s'explique :

- demander l'extension des nationalisations devient la réponse cohérente à la politique de défense des acquis ;
- demander l'extension des nationalisations, c'est proposer et lutter pour la mise en place d'une économie

à rationalité supérieure, donc capable de sortir le pays de la crise ;

– demander l’extension des nationalisations, c’est faire valoir les intérêts de la majorité sur ceux de la minorité exploiteuse... et la boucle est bouclée !

Tout ce raisonnement s’appuie sur un postulat simple : le secteur nationalisé et un corps étranger dans le mode de production capitaliste, la forme étatique de l’appropriation des moyens de production s’oppose fondamentalement à la forme privée.

Pour prendre position dans ce débat. un rapide retour en arrière nous a paru déterminant. Cela fait. nous pourrons dégager les tendances historiques afin de bien comprendre les positions syndicales sur cette question.

L’utilité de la gestion publique après-guerre

Contrairement à la guerre de 1939-40 qui entraîna surtout une désorganisation de l’appareil de production, le côté destruction devait l’emporter en 1944 au point que la « reconstruction » fut considérée comme un impératif national par les trois partis de la coalition gouvernementale (M.R.P., S.F.I.O. et P.C.F.). Ce ménage à trois repose sur un contrat, un protocole d’accord signé le 24 janvier 1946. On s’y promet « d’éviter toute polémique de caractère offensant ou injurieux », on s’engage « à développer au gouvernement, dans l’Assemblée, la presse et le pays un esprit de solidarité loyal pour la défense des décisions prises en commun ». C’est dans ce contexte que seront nationalisées les industries du gaz, de l’électricité, les houillères et les grandes compagnies d’assurances. La délégation des gauches avait demandé également les nationalisations des mines de fer, de la sidérurgie, de la marine marchande, de l’industrie, des métaux légers et encore de l’air liquide, du ciment, des explosifs et enfin de la soude. Socialistes et communistes auront le bon goût (il faut soigner le langage...) de ne pas l’exiger du M.R.P.

Pourquoi un grand parti bourgeois comme le M.R.P. ne repoussa-t-il pas ces premières nationalisations ? Par rapport à la subvention publique des mêmes industries en exploitation privée, la nationalisation constituait une rationalisation et une mesure d’économie : rationalisation des méthodes de gestion ainsi que des plans de développement limités dans le cadre d’une gestion privée, vu l’insuffisance de rentabilité des formidables capitaux nécessaires à ces secteurs, et mesure d’économie parce que les subventions aux entreprises privées revenaient plus cher que la couverture de leur déficit par l’Etat, la différence étant constituée par la masse des intérêts sur capitaux à assurer aux anciens propriétaires.

L’utilité de la gestion publique était donc double :

– comprimer certains des coûts des entreprises privées ;
– créer des produits indispensables au développement économique que la gestion privée n’aurait pu assurer avec profit.
Comme on peut le remarquer, tout cela ne sort pas du mode de

production capitaliste ; mieux même, permet d'y entrer avec le minimum de frais.

L'importance spécialement grande des investissements des entreprises publiques durant les premières années de l'après-guerre provient de l'ampleur des destructions qu'elles avaient subies et de la nécessité de leur croissance rapide comme condition à celle des autres secteurs. C'est « l'effet d'entraînement ». Leur caractère vital pour le développement des autres activités économiques leur fit bénéficier de la priorité absolue au cours du premier plan de modernisation de l'équipement (1948-52).

Leur croissance fut pendant cette période largement en tête devant les autres secteurs. Ainsi, alors que le taux de croissance annuel de la production intérieure brute est en moyenne de 4,16 %, les chiffres sont 12,7 % pour l'électricité, 17,75 % pour le gaz naturel et 4,26 % pour les transports et les télécommunications.

Cependant, si la croissance de la production des entreprises est en général exceptionnelle – la demande étant particulièrement forte pour les produits de ces secteurs – la croissance des recettes fut freinée par le retard des tarifs publics par rapport aux prix industriels et par rapport à la moyenne des prix de la production nationale brute.

Pour fixer les idées, dans la période 1950-52, les prix industriels connaissent un rythme d'environ 50 % par an, le charbon et l'électricité respectivement 18 % et 12,5 %. Ce retard général des tarifs sur l'indice des prix industriels inaugure les pratiques actuelles, utilisation des tarifs publics dans la politique conjoncturelle, utilisation des tarifs publics pour peser sur le niveau des prix.

Mais à côté de l'utilisation conjoncturelle de la tarification (qui est la cause de graves déséquilibres dans la gestion de grandes unités productives comme le sont les entreprises publiques) signalons la pratique de la tarification préférentielle – le retard pris par les tarifs E.D.F. haute tension et S.N.C.F. marchandises est supérieur à celui que prennent les tarifs E.D.F. basse tension et S.N.C.F. voyageurs.

Lorsque les entreprises publiques à prix réglementés (E.D.F., G.D.F., C.D.F., S.N.C.F. et R.A.T.P.) soumettent à leurs ministres de tutelle un projet de hausse des tarifs, la question immédiate de ces derniers est d'en demander la répercussion sur le niveau général des prix. Or, lorsque les ministres calculent l'incidence d'une hausse des tarifs publics sur les prix, ils ne pensent qu'au comportement des patrons. C'est pourquoi ils bloquent d'abord les tarifs à usage industriel. Quant aux revendications des travailleurs, c'est aux patrons d'y faire face, pas à eux ! Un exemple : sur la période 1947-1952, les prix haute tension ont connu une hausse annuelle moyenne de 11,62 % contre 12,6 % pour la basse tension.

Du point de vue des investissements, les hausses de prix de l'immédiat après-guerre posèrent aux entreprises publiques des difficultés de financement car le retard de leurs propres hausses de tarifs rendait leurs possibilités d'autofinancement insuffisantes. Autre difficulté qui s'ajoute aux précédentes, l'indemnisation des anciens propriétaires : à l'instar de ce qui s'était fait en 1937 lors de la nationalisation des chemins de fer, sous le gouvernement réactionnaire Chautemps, les lois de 1946 portant nationalisation de

l'électricité, du gaz et des houillères décidèrent l'émission d'obligations dont le produit servirait à indemniser les anciens propriétaires. Dans cette situation, les entreprises publiques recoururent aux subventions (fonds de modernisation et d'équipement, avances du Trésor et dotations budgétaires en capital) et aux emprunts à moyen terme.

Le recours aux emprunts à moyen terme fera sentir ses effets sur la gestion des entreprises publiques d'une manière dramatique : les frais financiers représentent 20 % du total des ressources destinées à investir l'E.D.F. en 1952. La privatisation des investissements, on le voit, ne date pas d'aujourd'hui.

Le secteur d'appropriation privée tire profit dès cette époque des entreprises publiques :

- par les tarifs préférentiels ;
- par la mise en place des infrastructures indispensables à son développement ;
- par le biais des intérêts versés sur les emprunts émis par les entreprises publiques.

Le début des années 50 consacrait le changement d'orientation tant attendu par le patronat. La politique financière de l'Etat donnait maintenant un rôle moteur au secteur privé. Le but clairement exprimé était la relance du marché des capitaux. Alors que la priorité aux investissements du secteur d'Etat entraîne logiquement leur financement par l'impôt, financement le moins coûteux en période d'inflation galopante (les années 1947 et 1949 sont significatives à cet égard), donner le rôle moteur au secteur privé implique :

- stabilisation des dépenses publiques ;
- réduction des dépenses en capital du budget ainsi que des recettes fiscales ;
- développement de l'épargne privée et du marché des capitaux par des politiques d'emprunts publics.

Ainsi se vérifie dès cette époque la fameuse mise en garde lancée par Jules Guesde au congrès de Lyon de la C.G.T. en 1910 : « Vous multipliez la force du capital par la force de l'Etat en les coalisant contre les travailleurs... »

Et la privatisation ?

La pratique du transfert des bénéfices des entreprises d'appropriation étatique en direction des entreprises d'appropriation privée est aussi vieille que les entreprises publiques elles-mêmes. Qu'elle se réalise par l'intermédiaire des bas tarifs préférentiels ou de l'appel aux capitaux privés pour le financement des investissements, la relation public-privé s'est toujours passée au bénéfice de ce dernier. S'agit-il de cela lorsqu'on parle de privatisation? Pour éviter la confusion dans l'emploi d'un tel concept, essayons d'en donner une définition. Pour nous, privatisation ne peut signifier que deux choses :

- Domination de la forme d'appropriation privée des moyens de production et d'échanges sur les autres dans le procès de production et de circulation des richesses, donc domination de cette forme d'appropriation sur les autres, en particulier sur le secteur d'appropriation étatique ;

- Glissement de la gestion des entreprises d'appropriation étatique dans le sens capitaliste, c'est-à-dire domination progressive de leur gestion par des critères tels que profit, rentabilité, autofinancement, compétition, c'est-à-dire des critères de gestion qui entretiennent la séparation des travailleurs avec les conditions objectives de leur existence, marché du travail, hiérarchie des rapports sociaux et des revenus, exclusion de tout pouvoir des travailleurs.

Si la première définition s'en tient à la forme de propriété uniquement, la deuxième pose la question fondamentale de toute nationalisation, la question fondamentale de la lutte de classes, la question du pouvoir. Les faits économiques sont des faits sociaux avant tout !

Si on s'en tient à la première définition – entretenue par la direction de la G.G.T. –, la privatisation peut être constatée à quatre niveaux :

- **Privatisation de l'économie**, ce qui signifie domination de la forme privée de l'appropriation des moyens de production dans le procès de la production sociale, ce qui est confirmé par les indications suivantes : l'importance du secteur public dans l'investissement et la population active est respectivement de 40,2 % et de 12,8 % en 1947, de 37 % et 11,8 % en 1952 pour tomber à 27,2 % et 10,7 % en 1966. Ce recul est donc tendanciel depuis les origines des nationalisations. La cinquième République n'a fait qu'accélérer un processus en cours dans la période antérieure. Mais n'était-ce pas le but déclaré du secteur nationalisé que de développer la forme privée d'appropriation ?

- **Privatisation du capital**. Il s'agit dans ce cas d'une nouveauté inaugurée dans les années 60. Il s'agit de la participation d'entreprises privées au capital d'entreprises publiques, ou généralement de la constitution de filiales communes. Citons par exemple le cas de Renault et de C.D.F. Pour Renault, les filiales créées en commun avec Peugeot, Chausson et Volvo, pour C.D.F. la participation des mines de la Sarre à 10 % dans le capital de la société chimique des charbonnages. Cette pratique constitue l'innovation majeure de la cinquième république dans les années 60.

- **Privatisation des investissements**. Cette privatisation se réalise par le recours à l'emprunt pour le financement des investissements du secteur public. L'emprunt est plus coûteux que les prêts d'Etat (avances du Trésor, prêts du Fonds de développement économique et social). Par ce biais, l'entreprise publique verse une sur-rémunération à des personnes ou à des groupes privés. Nous avons pu voir que cette pratique n'a rien de récent. Elle fut inaugurée pendant l'immédiat

après-guerre, et à cette époque, il faut le souligner, l'économie et la politique françaises étaient gérées par des camarades ministres socialistes ou communistes.

• **Privatisation des approvisionnements et de la commercialisation.** Le fait que les entreprises publiques doivent s'approvisionner auprès de groupes privés qui profitent de leur situation de monopoles pour maximiser leurs prix est la conséquence directe de la privatisation de l'économie. Nous avons montré plus haut le caractère tendanciel de cette première forme de privatisation. Quant à la privatisation des livraisons et de la politique tarifaire, elle s'inscrit, elle aussi, aux origines des nationalisations. La pratique de la tarification préférentielle est l'élément essentiel de cette privatisation. Par exemple : tarification haute tension favorable aux capitalistes pour E.D.F., multiplication des tarifs marchandises à des taux intéressants pour les capitalistes pour la S.N.C.F., trafic des travailleurs à perte pour la R.A.T.P.

Ces quatre dimensions du phénomène de privatisation – si on s'en tient à la première définition parce qu'elles accompagnent le phénomène de nationalisation depuis ses origines, réfutent à elles seules la prétendue période d'âge d'or d'un secteur nationalisé indépendant des relations de pouvoir dans la société. Il y a privatisation des entreprises publiques comme il y a des capitalistes et des travailleurs salariés, comme il y a domination du mode de production capitaliste dans la production des richesses matérielles. Il faut s'attaquer non à la forme de propriété des entreprises, mais aux rapports sociaux, aux rapports de classes qui régissent notre société.

Nationalisations et pouvoir des travailleurs

Si on entend par privatisation domination des rapports de production capitaliste dans les entreprises publiques, c'est-à-dire de rapports sociaux tels que les travailleurs se trouvent exclus de tout contrôle sur la détermination de l'objet de la production, de l'organisation de celle-ci, ainsi que sur la répartition de la production, on met le doigt sur le cœur de la question, on dépassionne l'analyse, on parle de la réalité vécue par les travailleurs de ce secteur pour lesquels la forme de propriété importe peu quand ils n'ont aucun pouvoir sur leur sort. La question essentielle est alors posée : le secteur public a-t-il été à ses débuts porteur d'un type de rapports sociaux nouveaux ?

Au début de l'après-guerre, le secteur nationalisé dominera fondamentalement l'économie française, et pourtant les travailleurs ne domineront pas pour autant les prix de leurs produits, les rémunérations et les conditions de travail. Sans aucune garantie de contre-pouvoir réel, les travailleurs seront mobilisés dans la bataille de la production – la grève, pour Monmousseau, est l'arme des trusts –, avec les salaires au rendement et la compétition entre les travailleurs. « Est-il juste que le mineur qui fait preuve d'initiative, qui dépense une partie de son temps et de son énergie à trouver de nouveaux procédés pour accroître son rendement, soit récompensé de son effort? Qui oserait prétendre qu'il doit être traité de la même façon que le freineur qui passe son temps à décourager ses camarades ? », dira Benoît Frachon en 1947. Ode à la hiérarchie des

salaires, au rendement, à la division et à la compétition entre les travailleurs, est-ce là quelque chose de nouveau par rapport aux méthodes de gestion capitaliste classiques ?

Cette absence de contrôle des travailleurs sur l'économie nationale s'exprimera le 25 avril 1947 dans la grève des travailleurs de la Régie Renault – entreprise nationalisée par excellence. Le 25 avril, 1 500 ouvriers de la Régie cesseront le travail malgré les mises en garde et l'opposition farouche des élus C.G.T. Quatre jours après, ils seront 10 000. C'est le premier mouvement de cette importance depuis la guerre, il impressionne d'autant plus que c'est l'Etat et non le secteur privé qui est en cause.

La bataille de la production n'avait pas entamé les positions du patronat ; au contraire, elle ne pouvait que les renforcer. La situation économique du pays ne s'était pas améliorée depuis le début de l'année. La production plafonne, celle du charbon a même baissé. L'inflation, un moment endiguée, va de nouveau déferler. Elle pousse les prix en avant, et les salaires tentent difficilement de les rattraper. C'est de cette grève que date la fameuse revendication du rattrapage des salaires du secteur public sur ceux du secteur privé.

Non, le secteur des entreprises à forme étatique d'appropriation n'a jamais été le creuset où se seraient forgés à une époque lointaine de nouveaux rapports de production, n'en déplaise à ceux qui en revendiquent aujourd'hui l'extension pure et simple. Dans ces conditions, on peut se demander ce qui motive ces derniers. Certainement des intérêts étrangers à ceux de la classe ouvrière.

Solidarité ouvrière n° 54. Janvier 1976

Nationalisations 3

Le débat syndical

Formes de propriété ou rapports de pouvoir ?

LE SECTEUR PUBLIC et nationalisé pose des problèmes importants à la classe ouvrière par le nombre de travailleurs concernés,

le poids des investissements et la portée des luttes ouvrières qui s'y déroulent. De plus, pour des centrales ouvrières reconnaissant la lutte de classes et s'interrogeant sur les problèmes majeurs de la lutte socialiste, tout débat sur le socialisme porte inévitablement sur la politique à suivre face aux nationalisations. De ce double point de vue, nous étudierons les positions des confédérations C.F.D.T. et C.G.T.

Fondamentalement, la politique suivie par ces deux centrales correspond à deux démarches distinctes ; défense des travailleurs de ce secteur, extension de ce secteur. Ainsi le débat proposé aux

travailleurs ne porte plus sur le bien-fondé ou non des nationalisations, mais sur la meilleure façon de les utiliser. Cet escamotage s'appuie sur l'idée force d'un « âge d'or » des nationalisations dont la réalité historique échappe totalement à tout historien scrupuleux.

Ce qui est critiqué, c'est la gestion capitaliste des entreprises nationalisées par opposition à d'autres modes de gestion. Pour la C.G.T., il s'agit de la gestion démocratique : tripartisme et planification. Pour la C.F.D.T., d'autogestion et de plan démocratique. Dans les deux cas est confirmé le refus de l'hégémonie des travailleurs sur les entreprises socialistes, donc le refus d'une stratégie de contrôle fondée sur le droit de veto des organisations représentatives des travailleurs en tant que classe, les syndicats ou conseils ouvriers.

Entre la fin de la seconde guerre mondiale et la période actuelle, la « grande centrale ouvrière de ce pays » aura traversé trois phases majeures, trois moments décisifs.

Fin 1944-fin 1947, nous sommes en pleine euphorie. La confédération syndicale est au zénith de son développement et de son influence dans les rangs ouvriers. Pour résumer en trois mots la politique C.G.T. à cette époque, nous dirons « nationalisations-production-nationalisme ».

Les militants et cadres du P.C.F. (le grand parti des fusillés), devenus progressivement majoritaires dans cette C.G.T. enfin réunifiée, font triompher leur credo : les nationalisations ne sont pas autre chose qu'un « moyen d'empêcher la reconstitution des forces conservatrices pesant sur l'Etat et sur le corps électoral, un barrage à la pénétration du capitalisme américain ».

C'est dans ce climat que seront nationalisés les mines de charbon (de 1944 à 1946), le gaz et l'électricité (avril 1946), quatre banques de dépôt (1945-46) et Renault (1946). Le patronat, comme nous avons eu l'occasion de le préciser par ailleurs, ne s'opposa pas réellement à ces mesures, et pour cause : la plupart de ces industries travaillaient à perte.

Après la grève des travailleurs de la Régie Renault qui précipitèrent, hors du gouvernement les « camarades ministres », la C.G.T. change rapidement son fusil d'épaule. Elle entre ainsi dans sa deuxième période.

Entre 1948 et 1958, ce sera au Centre confédéral d'études économiques C.G.T. que reviendra le douloureux privilège de dénoncer alors l'utilisation capitaliste du secteur nationalisé :

- tarification préférentielle au bénéfice des trusts privés ;
- retard des salaires du secteur nationalisé par rapport à l'évolution des prix ;
- dégradation accélérée des conditions de travail.

Au sommet comme à la base de l'organisation syndicale, les militants font l'apprentissage d'une vérité élémentaire : loin d'empêcher les superprofits des trusts, les nationalisations leur

permettent de s'approprier une masse de plus en plus importante de fonds publics.

Cette critique à l'égard de l'utilisation des nationalisations par les trusts capitalistes se transforme alors imperceptiblement en une critique à l'égard des nationalisations elles-mêmes.

La résolution générale adoptée par le XXX^e congrès affirme de la manière la plus brutale :

« Les trusts en ont repris le contrôle en les exploitant au détriment de la classe ouvrière et de la nation. »

Face à cette situation de « reprise en mains du secteur nationalisé par les monopoles capitalistes », la direction de la C.G.T. élaborera la revendication d'un « statut particulier » assurant l'indépendance de ces entreprises à l'égard des trusts. Remarquons par la même occasion l'absence complète de revendication visant l'extension du secteur nationalisé dans les revendications confédérales.

La « déstalinisation », l'arrivée de De Gaulle au pouvoir, en remettant à l'ordre du jour la nécessité d'une entente de gauche contre le pouvoir personnel et les grands monopoles, redonneront une nouvelle jeunesse au thème des nationalisations.

S'ouvre alors la troisième période. La C.G.T. avance cette fois des arguments nouveaux. Il faut, semble-il, soigner l'emballage :

- Les nationalisations constituent un levier indispensable pour réaliser une meilleure utilisation du progrès technique et scientifique et pour rapprocher la structure du pays des exigences actuelles de son développement ;
- La nationalisation est le moyen permettant la poursuite d'un taux de croissance élevé, véritable condition d'un accroissement du bien-être social ;
- L'extension des nationalisations à d'autres secteurs permet de briser la domination des grands monopoles qui pillent le pays et les travailleurs.

Ces arguments « nouveaux » constitueront l'épine dorsale du document présenté au XXXIV^e congrès (Saint-Denis, 1963). A côté des nationalisations proposées pour l'immédiat (Crédit, sidérurgie, industries du pétrole et de l'atome, produits chimiques et pharmaceutiques), est abordé l'épineux problème de la gestion des dites entreprises. Le retour au tripartisme des années d'après-guerre était consommé.

Pour ne pas prêter le flanc à ceux des militants qui auraient pu contester ce retour en arrière ; les dirigeants mirent en place un certain nombre de garde-fous, dont voici un exemple tiré du document d'orientation :

« Il devra être précisé qu'en aucun cas les administrateurs des sociétés nationales ne puissent être choisis parmi ceux ayant des intérêts dans les entreprises ou sociétés appartenant au secteur privé »

Ainsi, la seule garantie donnée aux travailleurs de ce secteur d'empêcher la mise en coupe réglée de leurs acquis (les nationalisations en l'occurrence) par les monopoles privés réside en fin d'analyse dans le choix des dirigeants, un point c'est tout.

On remarquera au passage que les travailleurs ne sont pas maîtres de leurs entreprises, loin s'en faut ! D'ailleurs, il n'en fut jamais question. Les organisations syndicales, si on s'en tient au document d'orientation, n'ont du pouvoir que la portion congrue.

Le tripartisme permet élégamment d'écarter démocratiquement le pouvoir des travailleurs sur la société. La devise du tripartisme reste : on ne contrôle pas, on participe au contrôle. La nuance est de taille.

Toutes ces idées-forces seront ordonnées et systématisées en 1967 lors du XXXVI^e congrès (Nanterre). La crise « sectaire » des années 50 ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

C.G.T. et formes de propriété

Au cours de ces trois phases majeures, la C.G.T. aura établi un certain nombre de postulats indispensables à la compréhension de ses positions actuelles :

- L'appropriation nationale des moyens de production (et en particulier des grands) met un terme à l'exploitation capitaliste, laquelle repose sur la propriété privée des moyens de production. Autrement dit, une société se définit par la forme que prend l'appropriation des moyens de production ;
- Les nationalisations sont indispensables à l'édification d'une économie socialiste ;
- La réalité des luttes ouvrières dans les entreprises nationalisées conduit alors à la question centrale : quel est la partie qui actionne les leviers de commande ? Tout est question de direction. Exemple, quand les camarades ministres étaient au pouvoir, la grève était contre-révolutionnaire, la tâche des travailleurs consistait à renforcer la bataille de la production. Une fois évincés du pouvoir, les camarades ministres trouveront que les nationalisations « changent de nature ».

En identifiant socialisme avec centre unique d'appropriation et capitalisme avec propriété privée des moyens de production, on est conduit très rapidement, pour répondre aux revendications des travailleurs de ce secteur, à ne plus parler que d'utilisation capitaliste du secteur nationalisé. On déplace le débat, on change de clavier. Et alors, la critique de **l'utilisation des nationalisations par les trusts du privé** n'a plus aucun sens. Car on pourrait tout aussi bien parler de l'utilisation par les capitalistes des richesses produites par les travailleurs dans le secteur privé.

A la C.F.D.T., une préoccupation : les rapports sociaux

Telles sont les contradictions relevées par la jeune C.F.D.T. lors des discussions interconfédérales sur la lutte socialiste en novembre 1971.

Après guerre, on vit la C.F.T.C. mettre des bâtons dans les roues du train des nationalisations et s'opposer officiellement à l'économie planifiée et dirigée ; les années 50 voient se produire des changements fondamentaux consacrés par le célèbre rapport sur la « planification démocratique » de 1959.

Dès 1955, la fraction «Reconstruction» engage le débat sur le secteur public et la perspective politique de son extension. Leur effort ralliera alors la majorité confédérale. Le congrès de 1959 marquera le premier point de rupture idéologique dans cette centrale confessionnelle. Si les discussions entre tendances prennent parfois un caractère de grande violence – l'exemple du congrès de 1957 où E. Descamps avait accusé les dirigeants confédéraux de trahison est révélateur à cet égard – une chose reste entendue : il ne s'agit pas pour la C.F.T.C. d'engager la lutte syndicale sur le terrain du socialisme. Les nationalisations sont conçues comme moyen de correction des injustices flagrantes de la société capitaliste. Nous en voulons pour preuve cet extrait de l'intervention de G. Declerc devant les militants présents à ce XXX^e congrès de 1959 :

« Abandonner l'économie à la spontanéité aveugle de ce qu'il est convenu d'appeler le libéralisme aboutit à l'injustice sociale, au gaspillage des ressources productrices, au déséquilibre des différents secteurs d'activité et finalement provoque le désordre social et politique... »

Les années 60 précipiteront une évolution entamée depuis quelques années déjà au sein de la C.F.T.C. d'une part et de la classe ouvrière d'autre part. A l'intérieur, ce seront la critique des plans gaullistes et leur impact sur la systématisation des conceptions en matière de nationalisations. A l'intérieur, ce sera aussi et surtout la scission de 1964 et la création de la C.F.D.T., c'est-à-dire l'abandon formel du vocabulaire confessionnel et l'ouverture de la centrale ouvrière à tous les travailleurs sans distinction. A l'extérieur, le mouvement des masses en 1968 fera de cette centrale la deuxième centrale syndicale du pays. L'occasion de clarifier et de systématiser ses positions sera donnée à la C.F.D.T. lors du XXXV^e congrès.

En rejetant la collaboration de classes pour admettre le fait et l'objectif des luttes, la C.F.D.T. s'engage cette fois dans le débat historique visant à définir le socialisme à construire.

Les trois piliers théoriques de ce socialisme s'articulent ainsi : appropriation sociale des moyens de production – autogestion planification – démocratique.

Dans ce qui nous intéresse ici, à savoir les conceptions de la C.F.D.T. en matière de nationalisations, tout cet arsenal politique s'exprime de la manière suivante :

– référence faite à l'histoire :

« Les nationalisations d'après-guerre n'ont pas changé radicalement la situation des travailleurs... »

– rejet du socialisme comme forme de propriété :

« Ceux qui parlent d'étatisation, de nationalisation ou de propriété coopérative restent trop souvent prisonniers d'une conception très partielle de la propriété héritée du droit bourgeois, institué par le Code Napoléon. »

– Le socialisme est avant tout un rapport social :

« Dans le socialisme, la réalité de l'exercice du pouvoir aux différents échelons ne doit pas être entravée par une approche formelle qui tendrait inévitablement soit à engendrer un socialisme étatique (propriété collective centralisée), soit à retomber dans les ornières d'une sorte de capitalisme populaire. »

– et, plus loin :

« La transformation des rapports de production, le développement économique fondé sur la satisfaction des besoins, la remise en cause puis la disparition de la division sociale du travail qui valorise le travail intellectuel et le sépare du travail manuel, le passage de rapports sociaux hiérarchiques à des rapports égalitaires, la répartition plus égalitaire des revenus, la rupture avec l'individualisme... »

ont priorité avant tout dans la C.F.D.T., du moins dans les textes, sur les formes de propriété de l'avenir socialiste.

Une telle conception conduit la C.F.D.T. à poser le socialisme en termes de rapports sociaux. Ce qui constitue une divergence de poids avec la C.G.T. Tout en refusant d'assumer une quelconque direction sur ces rapports et ce d'après l'idée extrêmement « récente » selon laquelle les partis ont vocation de gouverner, pas les syndicats !

Une telle politique aboutit quelquefois, il est vrai, à des résultats pour le moins curieux. En novembre 1971, au cours du débat de fond mené avec la C.G.T. sur les questions relevant du socialisme à construire, la C.F.D.T. reprochera à la « gestion démocratique » préconisée par la C.G.T. de ne donner pratiquement pas de pouvoir aux travailleurs, ces derniers n'étant pas majoritaires dans les conseils d'administration des entreprises nationalisées. Le plus drôle dans cette affaire réside dans la crainte aussi que l'organisation représentative des travailleurs ne soit associée directement au pouvoir et perde alors son rôle de contestation.

On pourra juger ainsi le côté sérieux, responsable et constructif d'une telle position !

Néanmoins, à côté de ces subtiles insuffisances, permettant à la direction de cette centrale de faire avaler aux syndiqués les plus combatifs les bonnes vieilles couleuvres du socialisme dans la légalité – c'est-à-dire du socialisme démocratique-bourgeois qui exclut les masses ouvrières de tout pouvoir de contrôle et de coercition sur les autres classes de la société – on peut porter au crédit de la C.F.D.T. le fait d'avoir abordé de la manière la plus solide la question centrale des rapports sociaux de production dans la perspective du socialisme.

Mais la question du pouvoir du travail sur le capital, de ceux qui travaillent sur la richesse matérielle qu'ils produisent et administrent restent en suspens. Tous les délires sont permis.

Nous verrons ultérieurement que l'anarchosyndicalisme, en posant le socialisme en termes de rapports sociaux de production, apporte des réponses réalistes à la question du pouvoir dans la société socialiste envisagé comme pouvoir des travailleurs, pouvoir extra-parlementaire des masses ouvrières sous la direction de leurs organisations représentatives, conseils, syndicats.